

*Ufcv*



## Convention de partenariat

### ANIMATION TERRITORIALE Programme «*ANIM & MOI*»

Année 2022



Entre

**Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Lodévois & Larzac  
Rue du Fer à Cheval - 34700 Lodève**

Représentée par Jean-Luc REQUI,  
Président du CIAS du Lodévois & Larzac  
Mail : contact-cias@lodevoisetlarzac

**Et l'Ufcv**

**L'Ufcv Occitanie,  
site de MONTPELLIER  
85 rue Lunaret CS 24492  
34093 MONTPELLIER**

Représentée par Sophie Baudriller, Déléguée Régionale  
Mail : sophie.baudriller@ufcv.fr  
Siret : 775 685 621 01356 NAF : 94992

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités mises en œuvre entre les parties pour développer le lien social et la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Ce projet intervient dans le cadre des missions respectives de l'Ufcv et du CIAS du Lodévois & Larzac qui décident de coopérer.

## Article 2 : Le programme intitulé « Anim & Moi »

Grâce au soutien de jeunes en mission de service civique, ce programme consiste à mettre en place sur un territoire, un projet d'animation avec les seniors qui vise le lien social, la lutte contre l'isolement et prévient la perte d'autonomie.

## Article 3 : Engagements

### **Engagements de l'Ufcv**

#### 1. Engagements auprès de la collectivité

Dans le cadre du programme « Anim & Moi », l'Ufcv et le CIAS du Lodévois & Larzac se sont mis d'accord sur la mise en place des actions séniors suivantes :

- Des ateliers d'initiation numérique (PC, tablettes, smartphones et démarche en ligne)

#### 2. Engagements dans le dispositif « Anim & Moi »,

L'Ufcv assure la mise en œuvre d'actions collectives innovantes de proximités en partenariat avec les acteurs locaux visant à favoriser le maintien du lien social des personnes âgées de plus de 60 ans dans le département et le développement de projets intergénérationnels à travers l'implication de jeunes volontaires en service civique. Cette action bénéficie du soutien financier de la CFPFA de l'Hérault sur la thématique : Lien social

L'Ufcv prend en charge :

- l'ensemble des éléments administratifs, financiers, logistiques et pédagogiques du projet.
- la mobilisation des partenaires associatifs et institutionnels sur le territoire du CIAS du Lodévois et Larzac,
- la mise en œuvre de toutes les obligations attachées à son agrément « Service Civique ».
- l'évaluation qualitative et quantitative de l'impact du projet « Anim & Moi » sur le territoire à l'issue de la convention.

### **Engagements de la collectivité territoriale**

#### 1. Engagements dans le dispositif « Anim & Moi »

La collectivité s'engage à respecter les termes de la collaboration avec l'UFCV:

- Nommer un référent de proximité qui assure le lien entre la collectivité et l'association et donne les moyens nécessaires à sa réalisation. Ce référent est en lien régulier avec l'Ufcv.
- Assurer la logistique matérielle (espaces mis à disposition, connexion au réseau internet) nécessaire à la mise en œuvre du projet.
- Assurer le lien avec les acteurs du projet.
- S'informer sur les avancées du projet
- Communiquer régulièrement avec l'Ufcv et se tenir disponible pour tout échange, régulation ou visite des services de l'Ufcv,
- Evaluer l'action avec les services de l'Ufcv à l'issue de la présente convention.

## **2. Autres engagements**

- Diffuser les informations liées au projet en direction des publics seniors (plaquette d'information, inscriptions, rencontres).
- Mentionner l'implication de l'Ufcv dans cette action (sigle, logo, charte graphique) dans tout document faisant référence à cette action.
- Etudier avec les services de l'Ufcv les continuités d'actions et de financement possibles afin d'assurer la continuité du service aux seniors.

## **Article 4 : Comité de pilotage**

Composé de représentants des collectivités partenaires du projet et de l'Ufcv, un comité de pilotage est créé.

Il a pour objet de définir et d'évaluer les moyens pédagogiques et logistiques liés au projet, et de mesurer l'impact sur le territoire et d'envisager les perspectives.

Ce comité de pilotage se réunit au moins 1 fois au cours de la présente convention.

## **Article 5 : Conditions financières**

Le programme est actuellement financé par la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie de l'Hérault (CFPPA).

Toutefois dans un objectif de pérennisation de l'action, l'Ufcv et la collectivité s'engagent à étudier les suites possibles de financements avant la fin de cette convention.

## **Article 6 : Assurances**

L'Ufcv a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF sous le numéro 4448497 M pour l'ensemble de ses activités.

La collectivité possédant sa propre assurance des locaux mis à disposition de l'Ufcv.

## **Article 7 : Durée**

La convention prend effet le **1<sup>er</sup> janvier 2022** pour une durée de 12 mois.

## **Article 8 : Résiliation**

Cet accord peut être résilié à tout moment par écrit à la demande expresse d'une des deux parties, sans conditions préalable, avec un préavis de deux mois.

Fait à Lodève le

Pour le CIAS du Lodévois & Larzac  
Jean-Luc REQUI  
*Président du CIAS du Lodévois & Larzac*

Pour l'Ufcv  
Sophie Baudriller  
*Déléguée régionale*